

Le Petit Bulletin Illustré

La réglementation se durcit dans la protection des cultures et de nouveaux enjeux apparaissent pour les producteurs. Il s'agit désormais de bien produire en respectant de **bonnes pratiques agricoles**.

Le premier point met en évidence la **PBI** comme une réponse concrète aux nouvelles exigences de la réglementation.

Le deuxième point fait un rappel sur un point important des bonnes pratiques culturales dans la démarche PBI : la **prophylaxie**.

Enfin, dans les informations en bref, le calendrier des premières formations 2009 et un point réglementaire sont présentés afin de permettre une bonne pratique phytosanitaire par le renforcement et la réactualisation de ses acquis techniques et par le respect des homologations.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

SOMMAIRE

• La démarche PBI : un atout pour la pratique phytosanitaire de demain.

----- page 1

• Point du cahier des charges PBI : la Prophylaxie.

----- page 2

• Informations pratiques.

----- page 2

La démarche PBI : un atout pour la pratique phytosanitaire de demain

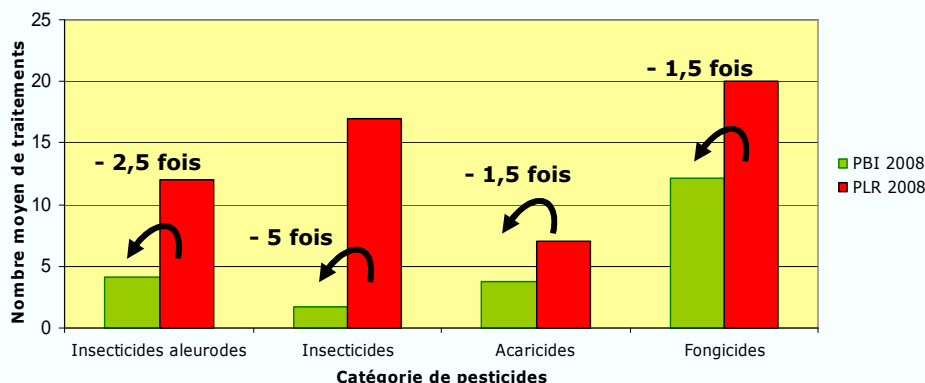
Le Grenelle de l'environnement prévoit la **diminution de 50 % de l'utilisation des produits phytosanitaires**. La **PBI** est une démarche mise au point pour améliorer les pratiques des producteurs. Elle répond à ces nouveaux enjeux réglementaires.

Depuis 2006, des études ont été menées sur la traçabilité des producteurs engagés dans la démarche PBI.

En 2008, cette analyse s'est portée sur deux exploitations pour un cycle de tomate de 10 mois : l'une conduite en PBI (avec lâchers d'auxiliaires) et l'autre en protection raisonnée (sans lâchers).

Les premiers résultats montrent qu'en général, un producteur suivi en PBI utilise moins de produits chimiques qu'un exploitant en Protection raisonnée.

Comparaison du nombre moyen de traitements entre la PBI et la PLR en 2008 pour un cycle de 10 mois d'une culture de tomate sous abri



Cet écart varie selon la nature du problème parasitaire. L'accompagnement régulier du producteur dans le respect du cahier des charges PBI et l'application des **préconisations** du technicien PBI permettent d'arriver à ce résultat :

- la **lutte chimique** est **limitée** au strict nécessaire avec des **produits compatibles** à la **PBI** pour favoriser l'action des insectes utiles lâchés. Une bonne **traçabilité** enregistre chaque intervention.
- des **barrières physiques** (filet insect-proof et panneaux jaunes englués) et une bonne gestion de la **climatologie** sous serre sont mises en place pour réduire fortement l'entrée des ravageurs et des maladies.
- le **suivi** et **l'observation** permanents de la culture sont réalisés afin d'optimiser les lâchers des insectes utiles, de réagir rapidement devant un problème (**prophylaxie**) et de lutter efficacement contre les premiers foyers de maladies et de ravageurs.

Point du cahier des charges PBI : la Prophylaxie

La prophylaxie : Pourquoi ?

La **prophylaxie** est l'ensemble des précautions à prendre pour **prévenir** et **réduire** l'apparition des problèmes parasitaires au niveau de l'exploitation. Elle est appliquée **régulièrement** sur l'exploitation en présence ou pas des cultures.



Voici quelques conseils à respecter :

- **Enlever** régulièrement tous les réservoirs de parasites (mauvaises herbes, plantes malades et condamnées, flaques d'eau, boue, déchets de cultures...).
- **Privilégier** un enherbement à base de graminées du type Chloris (basse altitude), Kikuyu (haute altitude) ou la mise en place d'une couverture de gravillons.
- **Utiliser** des «savates» ou des chaussures propres pour travailler dans les serres.
- **Renouveler** systématiquement les sacs de substrats si présence de problèmes parasitaires graves (Fusariose, Flétrissement bactérien, *Pythium*). Dans le cas contraire, ne pas utiliser les sacs plus de deux fois.
- **Disposer** des panneaux jaunes et/ou bleus englués aux zones sensibles (ouvertures) pour une réaction de lutte rapide. La détection précoce des entrées de ravageurs permet une meilleure efficacité de la lutte.
- **Travailler** toujours de la zone la moins infestée vers la zone la plus infestée.
- **Désinfecter** les outils de taille au passage de chaque rang et au passage de chaque serre.
- **Mettre en place** une densité de culture et un effeuillage adaptés par rapport au lieu géographique, pour une meilleure aération de la culture (meilleure maturation des fruits, prévention contre les maladies fongiques...).
- **Respecter** les précautions à mettre en place en présence des parasites (ex : enlever le sac entièrement et désinfecter la zone contaminée, etc. dans le cas du flétrissement bactérien).
- **Éviter** de créer des blessures au niveau de la plante (feuille déchirée, taille non franche, plissement des tiges...). Ce sont des voies d'entrées pour les maladies.

Se référer à votre PBI n° 12. Vous pouvez aussi le consulter sur le site internet de la FDGDON www.fdgdon974.fr, rubrique «Nos publications»

Informations pratiques



Rappel réglementaire

Produit commercial	Matière(s) active(s)	Usage	Délai limite d'utilisation	Délai limite de distribution
DESAGERME 3A végétaux (et autres DESAGERME)	Acide acétique + acide péricétique + peroxyde d'hydrogène	Produits de désinfection	20/12/2008	15/11/2008

Nos conseils :

- Utiliser en remplacement **PHENOSEPTIL POV** (virucide et bactéricide), **OKCITAR** (fongicide et bactéricide) et **ALCA CHLORE 0147** (bactéricide)
- **Classer en PPNU vos produits « DESAGERME »**

La liste réactualisée des produits homologués vous sera transmise prochainement par votre technicien.

Pour plus d'informations, contactez :

FESTIN Cyril : 0692 91.02.31
PAYET Steve : 0692 28.85.98
JONZO John-Redly : 0692 91.02.34



Calendrier prévisionnel des premières formations 2009

Risques et sécurité en protection raisonnée (plein champ) : 25/03 ; 01/04 ; 08/04 ; 17/04 ; 24/04/09

Gérer durablement son exploitation en Agriculture raisonnée : 10/04 ; 15/04 ; 22/04/09

Risques et sécurité en protection raisonnée sous abri : 20/02 (½ j) ; 27/02 (½ j) ; 06/03 (½ j) ; 13/03 ; 20/03 ; 27/03/09

Le Petit Bulletin Illustré de la FDGDON Réunion

23, rue Jules Thirel - Cour de l'usine Savannah 97460 SAINT-PAUL

tél. : 02 62 45 20 00 / fax : 02 62 45 25 42

email : accueil@fdgdon974.fr / site web : www.fdgdon974.fr

Directeur de publication : Didier FOUCQUE

Rédacteur en chef : Serge GEORGER

Comité de rédaction : Cyril FESTIN, Janice MINATCHY, Steve PAYET, John-Redly JONZO

Conception et réalisation : Stéphanie HOAREAU et Janice MINATCHY

